



Le 15 septembre,  
A Bernex,

**A tous les adhérents du ski  
club de Bernex.**

### **CONVOCATION**

Le comité a le plaisir de vous convier à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association, qui se tiendra :

**le samedi 3 Octobre à 18h00 à la salle des associations, à Bernex.**

L'ordre du jour sera le suivant:

- Rapport moral du président.
- Rapport d'activité de la saison d'hiver 2019/2020.
- Rapport financier de la trésorière pour l'exercice écoulé depuis la dernière Assemblée Générale.
- Présentation des Projets pour l'année à venir.
- Elections pour le remplacement des membres sortants du comité directeur.
- Questions diverses / échange avec l'assemblée.

Notre association est dirigée par un Comité Directeur dont la composition est de 11 membres, ce nombre est révisable avant chaque assemblée générale (article 6).

Les membres sont élus au scrutin uninominal à la majorité relative et pour une durée de deux ans.

Cette année, 3 postes sont à pouvoir.

**N'hésitez pas à nous adresser vos candidatures !**

Les candidats à l'élection au comité directeur doivent se déclarer par tout moyen à leur convenance (mail, courrier, appel téléphonique au président), avant la date prévue de l'assemblée générale, afin que l'élection puisse être organisée dans de bonnes conditions lors de l'assemblée générale.

Sont éligibles au comité directeur, tous les membres de l'association âgés de 18 ans au moins ou tous les parents d'un enfant mineur licencié depuis plus de 6 mois et à jour de paiement des cotisations dues.

Tous les membres du ski club ont le droit de vote, soit en leur nom propre lorsqu'ils sont âgés de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale, soit par le biais de leur représentant légal pour les moins de 16 ans.

Si le représentant légal d'un membre mineur de moins de 16 ans est également membre licencié au ski club, il vote donc deux fois : une fois en son nom et l'autre fois au nom du mineur qu'il représente.

Le vote par procuration est admis. La procuration doit stipuler l'identité du membre délégant et celle du délégataire, qui doit être également membre de l'association.

Cette procuration sera présentée au bureau de l'association lors de l'assemblée générale avant qu'il soit procédé aux votes.

Il nous reste à insister sur l'importance de votre venue à cette assemblée générale, qui reste un temps important de la vie associative de notre club de ski.

Dans le prolongement de ce temps, les membres du comité directeur sont amenés à prendre des décisions essentielles pour la qualité de ce qui est ensuite proposé à tous les skieurs alpins qui sont licenciés au club de Bernex et pour continuer de faire vivre notre association dans tous les domaines : organisation, politique sportive, financements, manifestations, vie locale...

Lors de cette assemblée générale, nous vous demanderons de porter un masque et d'apporter votre stylo personnel. Un gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de tous nous rassembler le 3 octobre 2020, nous vous adressons nos cordiales salutations.

PS : ci-après, le formulaire de vote par procuration.

Le comité.

Contact : André trincat

06 71 27 45 15 / trincat@orange.fr